



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
Département politique d'emploi, de rémunération,  
développement des compétences et égalité professionnelle  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques (DHE222).

## CONCOURS INTERNE NATIONAL A AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

### PROCES-VERBAL de la réunion d'admission du 11 avril 2024

Vu :

- L'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues
- L'arrêté du 13 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations
- L'arrêté du 22 janvier 2024 fixant la composition du jury des concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2024

Le jury du concours interne national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations s'est réuni le 11 avril 2024 à 10 heures et 30 minutes.

#### I - Etaient présents pour la délibération :

Madame Dalila NEMIRI	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente ;
Monsieur David BALANDIER	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur François BOSCA	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Laure BURELLIER	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Mélanie CATHELIN	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Julien DETAIS	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Sébastien LANAU	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Thibault LEFOL	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Olivier MAZAUDOUX	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Madame Fabienne MERLIN	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Laëtitia MOULINIER	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Dominique NEAU	Directeur d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Hamza OUALI	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Frédéric PERRET	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Julien RICHARD	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Mélanie ROUMEGOUS	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Jean-Pierre SEGALAS	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Mariama SENE	Agent de catégorie A de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Sandrine TRIQUET	Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations.

## II - Rappel des conditions d'admission

Le concours interne national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

**L'épreuve écrite d'admissibilité** consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat ou la candidate en situation de travail (durée : trois heures / coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

**L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat ou la candidate en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat ou la candidate peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat ou la candidate établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont le modèle est fourni par le service organisateur, et le transmet à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

**A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidates et candidats admis.**

**Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves**

obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves d'admissibilité une note inférieure ou égale à 5 sur 20 et une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury.

En cas d'égalité en nombre de points, la priorité est accordée à celui ou celle qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite obligatoire.

En cas d'égalité de points à la première épreuve écrite, la priorité est donnée au candidat ou à la candidate ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

### III - Nombre de postes :

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 15, répartis ainsi qu'il suit :

<b>Secrétaires d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations</b>	
<b>Ville</b>	<b>Concours interne</b>
Paris	6
Bordeaux	6
Angers	3

### IV - Seuil d'admission de la présente session :

#### **Pour Angers**

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates, le jury a délibéré et décidé de fixer la barre d'admission sur liste principale à **114.5** points soit une note de **16.35** sur 20 :

A cette barre d'admission, le nombre de personnes candidates admises sur liste principale s'élève à 3 pour 3 postes ouverts.

Le jury a-t-il eu à départager des personnes candidates ex-aequo à cette barre d'admission ?

Non

Le jury établit sur cette base la liste d'admission arrêtée à 3 candidats pour 3 postes ouverts.  
Le jury établit une liste complémentaire arrêtée à 4 candidats.

#### **Liste des personnes candidates admises pour la présente session pour Angers**

Le jury déclare admises, par ordre de mérite, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom	Décision
Monsieur	POUGIN DE LA MAISONNEUVE	Rodolphe	<b>Admis sur liste principale rang 1</b>
Madame	DUPRÉ	Cécile	<b>Admise sur liste principale rang 2</b>
Madame	METIVIER	Julie	<b>Admise sur liste principale rang 3</b>
Madame	CHEVALIER	Manuella	<b>Admise sur liste complémentaire</b>
Madame	ROBERT	Mélanie	<b>Admise sur liste complémentaire</b>
Monsieur	SOUILHÉ	Jérôme	<b>Admise sur liste complémentaire</b>
Madame	ANGELIN	Aurélien	<b>Admise sur liste complémentaire</b>

### Pour Bordeaux

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates, le jury a délibéré et décidé de fixer la barre d'admission sur liste principale à **97.25** points soit une note de **13.89** sur 20 :

A cette barre d'admission, le nombre de personnes candidates admises sur liste principale s'élève à 6 pour 6 postes ouverts.

Le jury a-t-il eu à départager des personnes candidates ex-aequo à cette barre d'admission ?

Non

Le jury établit sur cette base la liste d'admission arrêtée à **6** candidats pour **6** postes ouverts.  
Le jury établit une liste complémentaire arrêtée à **3** candidats.

### Liste des personnes candidates admises pour la présente session pour Bordeaux

Le jury déclare admises, par ordre de mérite, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom	Décision
Monsieur	LAMOTHE	Guillaume	<b>Admis sur liste principale rang 1</b>
Monsieur	LY	Nicolas	<b>Admis sur liste principale rang 2</b>
Madame	SENECHAL	Rebecca	<b>Admise sur liste principale rang 3</b>
Madame	VIROULAUD	Emmanuelle	<b>Admise sur liste principale rang 4</b>
Madame	MARSALEIX	Eva	<b>Admise sur liste principale rang 5</b>
Madame	DUCLOS	Blandine	<b>Admise sur liste principale rang 6</b>
Madame	PERRAIN	Claire	<b>Admise sur liste complémentaire</b>
Madame	BASSO	Nathalie	<b>Admise sur liste complémentaire</b>
Madame	DAHBI	Myriam	<b>Admise sur liste complémentaire</b>

## Pour Paris

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates, le jury a délibéré et décidé de fixer la barre d'admission sur liste principale à **93** points soit une note de **13.28** sur 20 :

A cette barre d'admission, le nombre de personnes candidates admises sur liste principale s'élève à 6 pour 6 postes ouverts.

Le jury a-t-il eu à départager des personnes candidates ex-aequo à cette barre d'admission ?

Non

Le jury établit sur cette base la liste d'admission arrêtée à **6** candidats pour **6** postes ouverts.  
Le jury établit une liste complémentaire arrêtée à **1** candidat.

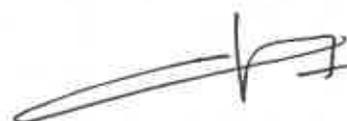
### Liste des personnes candidates admises pour la présente session pour Paris

Le jury déclare admises, par ordre de mérite, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom	Décision
Madame	DANGUILLAUME	Farida	<b>Admise sur liste principale rang 1</b>
Madame	PALAVRTIC	Mélissa	<b>Admise sur liste principale rang 2</b>
Madame	BENHAMOUCHE	Angélique	<b>Admise sur liste principale rang 3</b>
Monsieur	OUALI	Abdelyazid	<b>Admis sur liste principale rang 4</b>
Madame	KERBOEUF	Cécile	<b>Admise sur liste principale rang 5</b>
Madame	BOUZID	Amina	<b>Admise sur liste principale rang 6</b>
Madame	SOREAU	Gael	<b>Admise sur liste complémentaire</b>

Fait à Paris, le 11 avril 2024

La Présidente du jury



Dalila NEMIRI